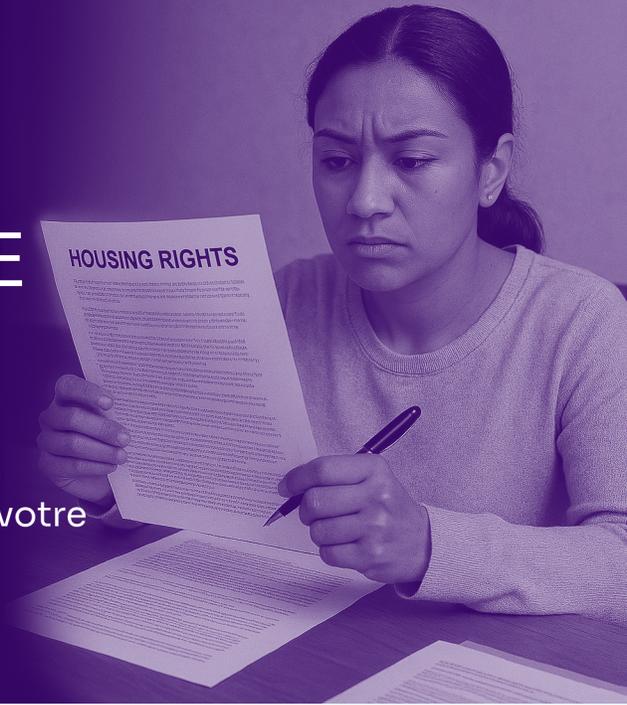


IMMIGRÉS : CONNAISSEZ VOS DROITS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

À New York, vous ne pouvez pas faire l'objet de discrimination en matière de logement en raison de votre statut d'immigration ou de citoyenneté ou de votre origine nationale, qu'ils soient réels ou présumés. Vous avez des droits quel que soit votre statut d'immigration ou de citoyenneté.



IL EST ILLÉGAL...



... pour les propriétaires de refuser d'effectuer des réparations ou de fournir des conditions de logement inférieures en raison du statut d'immigration ou de citoyenneté ou de l'origine nationale d'un(e) locataire.



... pour les propriétaires de refuser de vendre ou de louer un logement, ou de le faire avec des conditions ou des privilèges différents, en raison du statut d'immigration ou de citoyenneté ou de l'origine nationale d'une personne.



... pour les propriétaires de harceler ou d'intimider les locataires en raison de leur statut d'immigration ou de citoyenneté ou de leur origine nationale, notamment en les menaçant d'appeler l'ICE ou en utilisant le terme « sans papiers ».



... de punir ou d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne qui a pris des mesures contre des pratiques discriminatoires, par exemple en déposant une plainte auprès de la Commission des droits de l'homme de la ville de New York (NYC Commission on Human Rights) ou d'un autre organisme.

Si vous pensez avoir été victime de discrimination en raison de votre statut d'immigration ou de citoyenneté, de votre origine nationale ou de votre appartenance à une autre catégorie protégée, veuillez contacter la Commission au (212) 416 0127 pour le signaler.



on.nyc.gov/
reportdiscrimination